

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 42

Séance du 13 décembre 1999
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 35

Tous les délégués
sauf

MM. WEISHAAR J., TIMMEL, GOETZ, LOBSTEIN, RUSTENHOLZ -excusés-
Mme MAECHLING, M. MEYER Ch.

MM. ATZENHOFFER, WEISS A., Mme DURAND-HEYMES étaient représentés
respectivement par MM. RAUSCHER, KEMPF, HOCH

DEL. N° 28/1999

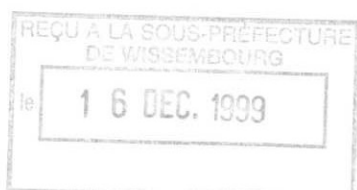
OBJET : INSTAURATION D'UNE DOTATION DE SOLIDARITE

Le Président informe le Conseil Communautaire que l'instauration d'une dotation de solidarité permettra de procéder à une répartition des accroissements du produit fiscal de la taxe professionnelle résultant d'accroissement des bases. Le Bureau propose au Conseil de se prononcer pour l'instauration de cette dotation.

- VU la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 1999 décidant l'instauration de la Taxe Professionnelle Unique
- CONSIDERANT la proposition du Bureau

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

. d'instaurer une dotation de solidarité dont les montants et critères de répartition seront adoptés lors du vote du budget primitif de l'an 2000.



Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 15 décembre 1999

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "B. Logel".